



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AUX MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ POUR LA RENTRÉE 2024

Paris, le 22 mars 2024

CSA des 5 et 21 mars 2024
CDEN des 15 et 22 mars 2024

Pour la préparation de la rentrée scolaire 2024, l'académie de Paris s'inscrit pleinement dans la politique nationale en faveur de la réussite et de l'inclusion de tous les élèves, à travers la maîtrise des savoirs fondamentaux, la justice sociale et l'équité territoriale.

Depuis 2010, les moyens alloués au regard de la baisse démographique ont permis l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'adaptation de l'offre scolaire au sein de l'académie. Pour la rentrée 2024, la baisse des effectifs se poursuit dans les écoles primaires avec une diminution de 2 031 élèves.

Malgré cette diminution importante des effectifs d'élèves scolarisés, le nombre d'emplois de professeurs des écoles demeure très favorable.

L'académie de Paris bénéficie ainsi du 3^{ème} meilleur taux d'encadrement au national.

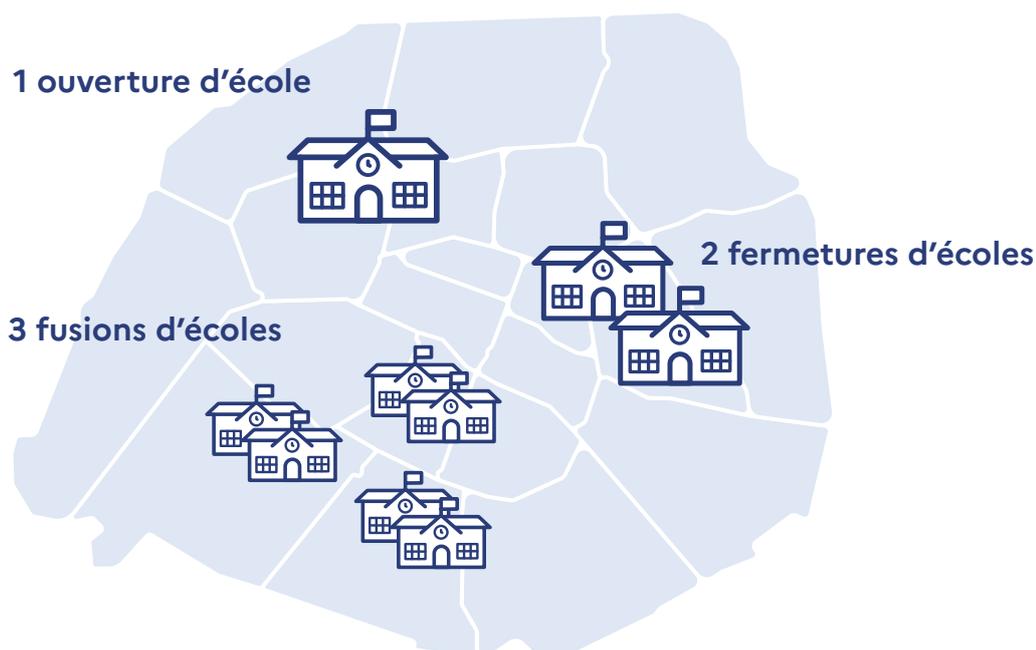
En dix ans, le nombre d'élèves moyen par classe (E/C) est passé de **25 à 20 élèves** à la rentrée scolaire de 2023.

La priorité de l'académie de Paris est de favoriser la réussite de tous. L'Ecole doit assurer les conditions d'une scolarité de qualité à tous les élèves dans la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins. L'académie est attentive à la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap, allophones et issus de familles itinérantes.

Dans cette optique, l'académie a souhaité pour la rentrée 2024 :

- ◆ Finaliser le dédoublement dans les classes de GS, de CP et de CE1 en éducation prioritaire ainsi que le plafonnement à 24 élèves hors éducation prioritaire
- ◆ Favoriser l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans par le renforcement du nombre de dispositifs spécifiques en éducation prioritaire
- ◆ Soutenir l'inclusion scolaire de tous les élèves par la création de dispositifs spécifiques
- ◆ Améliorer le potentiel de remplacement par la création de postes de professeurs remplaçants
- ◆ Favoriser la réussite scolaire des élèves parisiens grâce à la nouvelle Académie des langues

Les mesures de la carte scolaire



• 39 ouvertures de classes :

- dont 7 ouvertures pour dédoublement des classes en GS en éducation prioritaire
- dont 14 ouvertures pour dédoublement de classes en CP/CE1 en éducation prioritaire
- dont 11 ouvertures pour plafonnement à 24 élèves en maternelle hors éducation prioritaire
- dont 5 ouvertures pour plafonnement à 24 élèves en CP/CE1 hors éducation prioritaire
- dont 2 créations de dispositifs d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans

- 2 créations de dispositifs d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans en éducation prioritaire
- 5 dispositifs pour l'école inclusive
- 5 création de postes de formateurs-conseillers pédagogiques
- 10 créations de postes de professeurs remplaçants
- 2 ouvertures de postes à l'Académie des langues

• 173 fermetures de classes

✉ Contacts presse :

Service communication/cabinet du recteur
chrystelle.molina@ac-paris.fr
06 08 02 02 10
www.ac-paris.fr